

CENSURE

Comment « baillon » peut-il rimer avec « création » ? L'art peut-il tout dire ?

➤ Lettres

La censure est le fait de limiter la liberté d'expression d'un individu ou d'un groupe. Elle peut être imposée par le pouvoir politique ou par le pouvoir religieux, voire par des détenteurs du pouvoir économique (chefs d'entreprise ou de grands groupes industriels, par exemple). Elle touche la presse écrite, télévisée ou numérique, mais aussi les livres et les films. La censure peut être appliquée avant et/ou après leur diffusion. Elle peut être exercée explicitement (retrait ou interdiction d'un ouvrage), mais aussi sous forme de pressions insidieuses, voire d'intimidation, sur les médias par exemple. D'où l'existence d'une *autocensure* qui guette les journalistes s'ils veulent avoir la certitude que leur travail sera autorisé.

La censure n'est pas nouvelle, si l'on pense par exemple, **dans l'Antiquité grecque**, à la condamnation de Socrate à boire la cigüe (un poison mortel), pour avoir « corrompu la jeunesse », c'est-à-dire l'avoir incitée à réfléchir, par ses simples paroles. **Sous l'Empire romain**, nombre d'écrivains sont condamnés à l'exil (Ovide pour son *Art d'Aimer*, qui n'est en fait qu'un prétexte, Sénèque, Lucain et Pétrone sous Néron au 1^{er} siècle de notre ère, notamment).

Côté religieux, Arius sera excommunié pour avoir remis en cause le dogme de la Sainte-Trinité au IV^e siècle. Pensons aussi aux scientifiques Hypathie, Copernic et Galilée, censurés pour avoir pressenti puis prouvé l'héliocentrisme de l'univers.



DA FIRENZE Andrea, *Triomphe de l'Église catholique*, fresque, XIV^e siècle, Basilique Santa Maria Novella, Florence, Italie.

Avec le développement de l'imprimerie, la circulation des idées est plus facile, même s'il est nécessaire d'avoir une « permission d'imprimer ». **Parmi les philosophes des Lumières** qui luttent contre l'obscurantisme de la pensée, de nombreux auteurs écrivent sous pseudonyme et choisissent l'exil, en Angleterre ou en Hollande. Voltaire, défenseur acharné des opprimés, qui signera certains de ses textes *Ecralinf* (pour « *ECRAsons L'INFâme* »), ne sera tranquille que lorsqu'il s'installera sur la frontière franco-suisse, au château de Ferney, en 1758. Outre le pseudonyme et

l'exil, Voltaire choisira **le genre du conte philosophique** (*Candide, Jeannot et Colin, Micromégas...*) pour faire passer ses idées de façon détournée, sans éveiller les soupçons. C'est aussi le cas de Montesquieu, qui utilise **le genre épistolaire** dans les *Lettres Persanes* : les personnages, « exotiques », tiennent des propos qui semblent inoffensifs à qui ne lit pas le texte de près.

Pour vaincre l'hostilité du Roi et contourner l'obstacle de la censure lors de la première représentation du *Mariage de Figaro* (1781), très critique des privilèges abusifs de l'Ancien Régime, Beaumarchais s'alliera les courtisans les plus libéraux en s'imposant dans les Salons littéraires. Ce n'est qu'en 1785 que le texte sera édité.

La censure a son allégorie, sous les traits de Madame Anastasie, vieille revêche armée de ciseaux géants. Symbole de la nuit, la chouette qui l'accompagne évoque l'obscurantisme, le rejet de la vérité. C'est dans les années 1870 que le personnage d'Anastasie s'impose dans les journaux. *Anastasie* vient du grec et signifie « résurrection » : elle revient toujours lorsqu'on l'espérait disparue... Ce dessin d'André Gill (pseudonyme de Louis-Alexandre Gosset de Guines, 1840-1885), l'un des plus célèbres dessinateurs de presse du XIX^e siècle, en est sans doute la première représentation :



GILL André, *Madame Anastasie*, *L'Éclipse*, n° 299, 19 juillet 1874, BnF.

Les ciseaux d'Anastasie se sont abattus notamment sur deux écrivains du XIX^e siècle, ce qui a d'ailleurs contribué à la popularité de leurs ouvrages : Gustave Flaubert, pour *Madame Bovary*, et Charles Baudelaire, pour *Les Fleurs du mal*, ont été poursuivis en justice pour le caractère jugé immoral de certains passages. Voici un extrait du réquisitoire prononcé contre Charles Baudelaire :

« Attendu que Baudelaire, Poulet-Malassis et De Broise ont commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, savoir : Baudelaire, en publiant ; Poulet-Malassis en publiant, vendant et mettant à la vente, à Paris et à Alençon, l'ouvrage intitulé : *Les Fleurs du mal*, lequel contient des passages ou expressions obscènes ou immorales ;

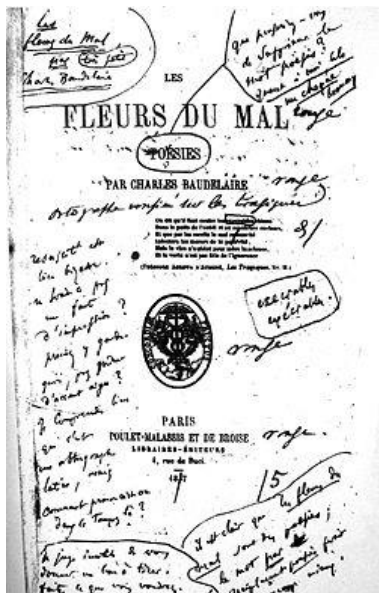
« Que lesdits passages sont contenus dans les pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81, 87 du recueil ;

« Vu l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, l'article 26 de la loi du 26 mai 1819 ;

« Vu également l'article 463 du Code pénal ;

« Condamne Baudelaire à 300 francs d’amende,
 « Poulet-Malassis et De Broise chacun à 100 francs d’amende ;
 « Ordonne la suppression des pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87 du recueil,
 « Condamne les prévenus solidairement aux frais. »

(Publié le 21 août 1857 par *La Gazette des tribunaux* et par *L’Audience*.)

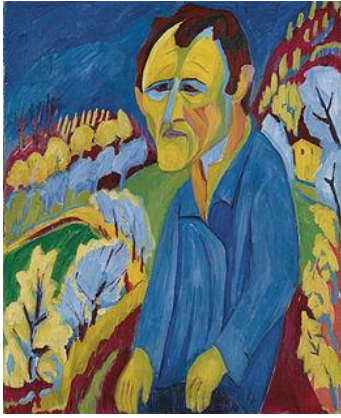


Frontispice de la Première édition des *Fleurs du mal*, annoté par Baudelaire, 25 juin 1857, Poulet-Malassis, Alençon.

➤ Arts plastiques

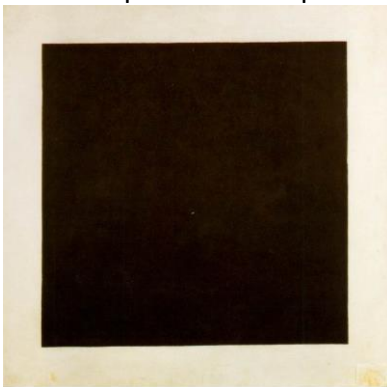
La censure n’affiche pas toujours son nom. On espère parfois éveiller chez le public la répulsion pour des œuvres novatrices en les exposant ; mais les conséquences ne sont pas toujours celles qu’on attendait. Lorsqu’au XIX^e siècle certains peintres s’éloignent de l’académisme, ils se voient exposés au Salon des Refusés, en marge du Salon Officiel de 1863. Parmi eux, des précurseurs de l’Impressionnisme, dont Manet, qui connaîtra le succès que l’on sait. Le scandale provoqué par le « *Déjeuner sur l’herbe* » n’est pas étranger à sa popularité, d’ailleurs.

En 1937, Hitler lui-même organise une exposition dédiée à « l’art dégénéré », selon les termes utilisés par le parti Nazi, face à l’art officiel, dit « héroïque ». Son objectif est de stigmatiser les artistes juifs, bolcheviques, et tous ceux qui proposent des œuvres ne répondant pas aux canons habituels. Des Allemands, comme Otto Dix, Franz Mark, Hermann Scherer ou Max Beckmann, mais aussi d’autres artistes européens comme Picasso ou Chagall. Certaines de ces toiles seront détruites, mais d’autres secrètement collectionnées par de hauts dignitaires nazis.



HERMANN SCHERER, *Autoportrait* (1924-1926)

C'est sous les dictatures que la censure est la plus violente. Les autodafés se multiplient, ainsi que les emprisonnements et les représailles. Ce sera le cas pour Malevitch, condamné par le régime stalinien productiviste pour avoir peint des œuvres abstraites.



KASIMIR MALEVITCH, *Carré noir sur fond blanc, (Quadrangle)*, 1915, huile sur toile (106,2 × 106,5 cm), Saint-Pétersbourg.

La censure étatique peut aussi susciter l'invention, provoquer la création comme forme de résistance à l'uniformisation de la pensée, aux risques et périls de l'artiste, dont l'engagement se fait parfois au détriment de sa propre liberté, ou de sa vie même. Le chinois Ai Weiwei persiste à dénoncer les excès du pouvoir malgré les brimades subies.

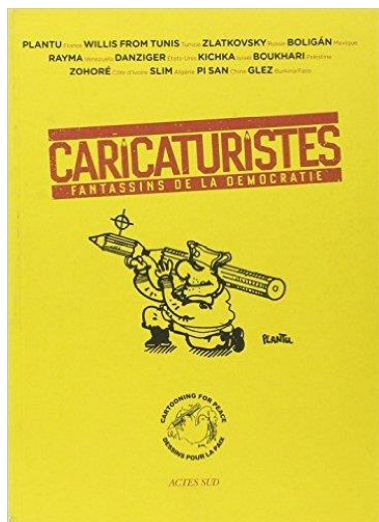


AI WEIWEI, devant son installation *Sunflower Seeds* (« Graines de tournesol »), 2011, 1000 m², Tate Modern Museum, Londres.

Les millions de graines de tournesol sont en fait de petites porcelaines peintes à la main et représentent les millions de Chinois qui ont dû se tourner vers le dictateur Mao Zedong pendant la « Révolution culturelle ».

Enfin, dès le XIX^e siècle et jusqu'à nos jours, la caricature est une des cibles de la censure, mais aussi un outil pour la combattre. Les journalistes de *Charlie Hebdo*, journal satirique, ont payé de leur vie leur engagement : cette « censure » radicale n'a été exercée ni par le pouvoir

politique, ni par un pouvoir religieux officiel, mais par des terroristes. Ce journal satirique est pourtant l'héritier d'une tradition journalistique française, représentée à la Belle Epoque par des revues comme *L'Assiette au Beurre*, *La Calotte*, *Le Charivari* ou *L'Eclipse*. De grands caricaturistes, comme Honoré Daumier, Cham, Grandville ou Gustave Doré, sont les ancêtres de nos Cabu, Plantu en France, mais aussi du cubain Boligan, qui vit au Mexique, du dessinateur burkinabé Damien Glez, par exemple. Un ouvrage et un film retracent leurs difficultés à combattre par la plume et pour la paix :



Collectif d'auteurs CARTOONING FOR PEACE, *Caricaturistes, fantassins de la démocratie*, Actes Sud, 2014.

➤ Cinéma

Au cinéma, la censure la plus célèbre est celle instaurée en 1934 aux U.S.A., et qui resta en vigueur jusqu'en 1966, connue sous le nom de Code Hays, du nom de son initiateur, pour « assainir les mœurs hollywoodiennes » (texte disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.artsreformation.com/a001/hays-code/html>).

Cette censure était présente à toutes les étapes du film (scénario, tournage, montage). Elle interdisait, entre autres choses, de montrer l'adultère, un crime en détails, de valoriser le mal, etc. Ces interdits ont stimulé la malice et la créativité des réalisateurs qui, cherchant à la contourner, déployaient des trésors d'imagination. Parmi eux, citons E. Lubitsch dans *To be or not to be* (1942) qui joua sur de multiples biais :

- le dialogue métaphorique (Maria qui préfère un long encerclement à la *blitz krieg* proposée par Siletsky)
- les sous-entendus (les répliques de l'habilleuse de Maria)
- l'organisation dans le champ (qui aime qui? qui trompe qui?)
- le hors-champ (l'aviateur dans la loge de l'actrice quand son mari est sur scène)
- l'ellipse (les rendez-vous entre Maria Tura et Sobinski)

Preuve de ce talent, un censeur disait de Lubitsch : « On sait ce qu'il dit mais on ne peut pas prouver qu'il le dit » !

